

# REGLEMENT DES COURSES TRAIL DE LA PIERRE DU LOUP dimanche 19 juin 2022 Sauviat Sur Vige

## Art 1 Organisation :

ASLBV 87  
Les Baskets de La Vige Haute-Vienne  
68 Rue Émile Dourdet  
87 400 Sauviat Sur Vige

## Art 2 Coordonnées de l'organisateur :

Mr Carmantrand Francois  
14 Rue Général de Gaulle  
87 400 Sauviat Sur Vige  
Tél : 06 70 30 58 26 / 05 55 75 30 78  
Email : [aslbv87.cap@gmail.com](mailto:aslbv87.cap@gmail.com)  
Email : [francois.carmantrand@orange.fr](mailto:francois.carmantrand@orange.fr)  
Site Internet : [www.facebook.com/Aslbv87](http://www.facebook.com/Aslbv87)

## Art 3 Parcours :

Les trois épreuves sont inscrites au calendrier officiel du CDR de la Haute-Vienne « Courir en Limousin 2022 », et aussi au calendrier UFOLEP « Sport - Nature » saison 2021-2022.

Un parcours Trail de 5 kms fléché, parties routes (5 %), chemins et sentiers (95 %), avec un dénivelé positif de 150 m environ, ouvert à partir de la catégorie des cadets 16/17 ans (2005/2006).

Un parcours Trail de 10 kms fléché, parties routes (8 %), chemins et sentiers (92 %), avec un dénivelé positif de 350 m environ. Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie des cadets (nés(es) en 2006 et avant).

**Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.**

Un parcours Trail de 25 kms fléché, parties routes (5 %), chemins et sentiers (95 %), avec un dénivelé positif de 850 m environ. Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie des espoirs (ES) nés(es) en 2002 et avant.

Les 3 premiers kilomètres sont communs aux parcours 5, 10 et 25 kms.

Les 3 derniers kilomètres sont communs aux parcours du 10 et du 25 kms.

Les coureurs ont l'obligation en toute circonstance respecter le code de la route, et de se déplacer sur le côté gauche de la route (accotement), ils ne sont pas prioritaires, et doivent respecter l'autorisation de traverser ou pas la route, cette autorisation avant de s'engager, est indiquée par le commissaire de course « signaleur ».

L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé sur les parcours.

L'utilisation des bâtons télescopique ou non, sont autorisées.

Le chronométrage est assuré par puces électroniques. Le port d'une puce électronique ne correspondant pas au dossard et à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. La puce électronique devra être restituée à l'arrivée, ou à un commissaire en cas d'abandon sur le parcours. La course sera neutralisée à partir de 13 heures 40.

Une randonnée est prévue, sans classement et sans chronométrage, cette randonnée se fera en suivant le fléchage du parcours Trail de 10 kms.

Une course « enfants » (course éveil) est proposée, elle est gratuite, sans chronométrage et classement, la distance est inférieure à un km, la présence d'un parent est obligatoire.

## Art 4 Sécurité :

La sécurité des coureurs est assurée par des signaleurs disposés le long des parcours.

Le dispositif de secours des coureurs est assuré par une équipe de secouristes, ainsi qu'un médecin sur place, ce dernier sera averti par le responsable de l'organisation. Le PC course, installé au stade de foot de Sauviat/Vige ainsi que les commissaires/signaleurs répartis tout au long des parcours sont les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré.

**Il est recommandé à chaque coureur, d'enregistrer dans la mémoire de son téléphone portable, le numéro du PC course : 06 70 30 58 26 ou 06 13 65 69 55.**

Il est demandé à chaque coureur du Trail de La Pierre du Loup, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, de venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté et de transmettre le plus rapidement possible les informations nécessaires au commissaire/signaleur le plus proche ou au PC course.

**En cas de conditions météorologiques particulièrement rigoureuses**, les coureurs du Trail de La Pierre du Loup du 25 kms sont invités à se munir de leur propre réserve d'eau, de barres énergétiques, d'une couverture de survie et d'un sifflet. Il leur est également fortement recommandé de porter une tenue adaptée aux températures annoncées dans les bulletins météo des médias (journaux, radio, télévision), et de porter des chaussures de Trail ou équivalentes.

## Art 5 Ravitaillements :

Les coureurs devront avoir un gobelet repliable ou autre sur eux, il n'y aura pas de gobelet aux ravitaillements.

Liquide et solide à l'arrivée sur le parcours de 5 kilomètres.

Liquide et solide aux kilomètres 6 et à l'arrivée sur le parcours de 10 kilomètres.

Liquide et solide aux kilomètres 6, 13 et 18 et à l'arrivée sur le parcours de 25 kilomètres.

## Art 6 Départs / Arrivées :

Départ : Stade de Foot / Foyer des jeunes- Sauviat Sur Vige

Latitude : 45.90445000 Longitude : 1.61421000

8 h 30 pour le Trail 25 kms.

8 h 45 pour le Trail 10 kms.

9 h 00 pour le Trail 5 kms

9 h 05 pour la randonnée 10 kms

11 h 30 pour la course éveil moins d'un km (tour du terrain de foot)

Arrivée : Stade de Foot / Foyer des jeunes

**Une barrière horaire est fixée pour la distance de 25 kms, elle sera au kilomètre 18 lieu-dit Rousset (bas) les coureurs qui passeront après 11 h 30 seront identifiés(es) (n° dossard) et mis hors course, une navette les ramènera à l'arrivée.**

## Art 7 Dossard :

Il devra être entièrement visible tout au long du parcours.

Pour les échanges de dossard et de puce électronique suite au changement de distance de la part du coureur, prendre contact avec e-Run63 avant le **18 juin 2022**.

Aucun échange de dossard et de puce électronique avec une tierce personne n'est accepté le jour de l'épreuve.

## Art 8 Inscriptions :

Différentes possibilités :

- Se connecter sur le site internet de la course  
<https://www.njuko.net/e-run63-trail-de-la-pierre-du-loup> onglet « je m'inscris ».
- Se connecter sur le site « E-RUN 63 », chercher le TPL 2022, puis : « je m'inscris ».

Inscriptions limitées à 300 coureurs (sur le 25 kms = 100, le 10 kms = 100, et le 5 kms = 100 coureurs)

Les coureurs Handisport sont invités à contacter l'organisateur.

Toute participation à une épreuve de compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Atlé compétition délivrée par la FFA ou d'un Pass « j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'un certificat médical précisant « la non contre indication à la course à pied y compris en compétition » datant de moins d'un an, à la date de l'épreuve, ou de sa copie.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical précisant « la non contre indication à la course à pied y compris en compétition » datant de moins d'un an, à la date de l'épreuve, ou de sa copie, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé, et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en Français, une traduction Française doit être fournie.

## Art 9 Tarifs :

Parcours 5 kms Trail = 5 €.

Parcours 10 kms Trail = 10 €

Parcours 25 kms Trail = 15 €. **Ouvert à partir de la catégorie des espoirs (ES) nés(es) en 2002 et avant.**

Randonnée 10 kms = 5 €

## **Art 10 Paiement :**

Par carte bancaire sur le site sécurisé de E-RUN 63 ;

## **Art 11 Retrait des dossards:**

**Le dimanche 19 juin 2022.**

### **Dossard remis sur présentation d'une pièce d'identité valide.**

« Foyer des jeunes » situé au stade de foot de Sauviat/Vige » ;

de 7 h 30 à 8 h 00 pour le Trail 25 kms ;

de 7 h 30 à 8 h 10 pour le Trail 10 kms ;

de 7 h 30 à 8 h 20 pour le 5 kms.

Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

## **Art 12 Inscription sur place :**

**Pas d'inscriptions sur place pour les TRAILS, elles seront uniquement sur le site E-RUN 63.**

**Pour la randonnée 10 kms inscription sur place de 8 h 00 à 8 h 45.**

## **Art 13 Engagement :**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est possible dans les vingt-quatre heures qui précèdent le départ, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Art 14 Rétractation :**

En cas de non-participation, il est possible, après accord de l'organisateur, d'effectuer un transfert de dossard et de la puce électronique à une tierce personne dont l'identité devra être précisée à faire avant le 18 juin 2022. Cette personne (remplaçante) devra fournir les documents réglementaires permettant son inscription à e-Run63.

## **Art 15 Annulation du TPL en cas de force majeure :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours, ou de la modifier, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

## **Art 16 Avant le départ des courses :**

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête), catastrophe sanitaire, ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats), forçant l'organisateur à annuler l'événement, aucun remboursement ni aucune indemnité, ne pourront être exigés. Un report d'inscription sera proposé pour l'année suivante.

## **Art 17 Pendant les courses :**

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les commissaires/signaleurs et aura l'obligation de les respecter. Le non-respect de ces consignes entraînera systématiquement la fin de la responsabilité de l'organisateur.

## **Art 18 Assurance :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'ASLBV87, dont l'attestation d'assurance est fournie dans le dossier d'organisation.

Les licenciés(es) FFA ou UFOLEP bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit).

Il incombe aux autres coureurs sans licence de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est déga-gée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve, et en cas de non respect du règlement.

## **Art 19 Parking :**

Fléché à proximité du « Foyer des jeunes au stade de foot ». Dans les rues de Sauviat/Vige en respectant les règles de stationnement du code de la route. Les conducteurs sont priés de ne pas entraver les déplacements des riverains.

## **Art 20 Toilettes :**

Des WC sont disponibles à l'intérieur du « Foyer des jeunes » proche du départ.

## **Art 21 Douches :**

Elles sont à disposition des coureurs sous les gradins du stade de foot.

## **Art 22 Vestiaires :**

Les effets personnels peuvent être déposés à la « consigne improvisée » du Foyer des jeunes le matin de la course et récupérés après l'arrivée (dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

En cas d'oubli d'effets personnels dans les vestiaires ou sur les lieux de l'épreuve, un avis sera envoyé par mail, par SMS, si l'identité de la personne est connue, ou sur le site internet de l'épreuve, et de l'ASLBV87.

Les frais d'expédition resteront à la charge du propriétaire.

## **Art 23 Respect du site :**

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Respectez la faune et la flore.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés

Tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs-pou-belle sont prévus à cet effet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Des propriétés privées gracieusement prêtées par leurs propriétaires seront traversées.

La reconduction de notre manifestation le TPL tient en partie au respect de ces lieux.

Certains chemins et tracés ont été dégagés pour cette occasion, profitez de leur beauté.

Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement, ainsi que sur le site de départ/arrivée au stade de foot, foyer des jeunes.

**Les trois distances du TPL empruntent de nombreuses parcelles privées, il vous est demandé de ne pas utiliser ce parcours en dehors du jour de l'épreuve.**

## **Art 24 Récompenses :**

Les trois premières femmes et les trois premiers hommes au classement scratch.

La première femme et le premier homme de chaque catégorie (cadet, junior, espoir, senior, et masters de 1 à 7).

**Attention, le Trail de 25 kms est accessible à partir de la catégorie des espoirs (ES) nés(es) en 2002 et avant.**

Pas de cumul de récompenses avec le classement scratch et les différentes catégories.

La remise des récompenses débutera vers 13 heures.

## **Art 25 Hébergements :**

Hôtel, chambres d'hôtes, gîtes, contacter la mairie de Sauviat/Vige.

Les camping-cars peuvent être accueillis au stade de foot de Sauviat/Vige ;

Coordonnées : Latitude : 45.90445000 Longitude : 1.61421000

Contactez l'organisateur.

## **Art 26 Droits à l'image :**

Tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « TPL » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Art 27 Loi informatique et liberté :**

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Renseignements:

ASLBV87 tél 06 70 30 58 26 / 05 55 75 30 78

Email : [asl bv87.cap@gmail.com](mailto:asl bv87.cap@gmail.com)

## **Art 28 Participation au TPL :**

**La participation au « TRAIL-DE-LA-PIERRE-DU-LOUP » implique l'acceptation expresse du règlement par chaque coureur.**

**Le/la concurrent(e) si il/elle veut être classé(e), s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.**